

Aux trésoriers et secrétaires de S1

SOMMAIRE

p. 1 : Faire adhérer et ré-adhérer

p. 2 : Modalités pratiques

L'originalité du SNES-FSU est son **organisation fondée sur la section d'établissement (S1)** : premier lieu de rencontre, de discussion et de débat des collègues, le S1 mène les batailles quotidiennes pour défendre les collègues, enclenche les actions nécessaires. Ses syndiqués assument la tâche, souvent ingrate mais indispensable, de délégués des personnels dans les CA d'établissement.

L'établissement est donc aussi **le premier lieu pour ré-adhérer, et convaincre de nouveaux collègues** de nous rejoindre. C'est pourquoi, tout en sachant la multitude des tâches qui s'ajoutent pour les militants, nous vous sollicitons pour la campagne de re-syndicalisation.

À tout moment, vous trouverez la **liste actualisée des adhérents de votre établissement en consultant le site national** : <http://www.snes.edu/Listes-d-adherents.html>

Utilisez les identifiants indiqués sur votre carte d'adhérent.

Attention : les collègues qui nous ont envoyé leur adhésion récemment peuvent encore apparaître comme non à jour.

Chaque année, le SNES-FSU voit diminuer le nombre de ses adhérents. Il est important que notre syndicat inverse la tendance pour conserver les moyens et les forces nécessaires à ses ambitions.

Le SNES a besoin de tous ses adhérents pour :

- **lui permettre de garantir le respect des droits de chacun**, notamment par l'intermédiaire de ses élus, majoritaires dans toutes les instances.
- **pouvoir débattre avec tous de notre métier, de sa défense, de sa transformation** et des améliorations nécessaires.
- **peser collectivement sur toutes les décisions qui nous touchent** : face aux politiques de régression sociale, s'investir dans l'action syndicale avec le syndicat majoritaire qu'est le SNES, c'est se donner les moyens de faire avancer tous ensemble un autre projet de société.
- **faire vivre l'espace démocratique** qu'est le SNES. A ceux qui nous disent : « **Je ne suis pas d'accord avec toutes les propositions du SNES...** », la force du syndicat est de permettre aux adhérents de peser sur ses décisions à travers les élections, congrès et consultations diverses.
- **être indépendant de tout pouvoir** : ses ressources, à part quelques publicités dans nos publications nationales, proviennent exclusivement des cotisations syndicales. C'est aussi une des raisons qui expliquent la confiance que lui renouvellent les collègues lors des élections professionnelles. **Contribuons à le renforcer ! Merci de votre engagement à nos côtés**

*Christophe FLOUZAT, trésorier académique
Patricia MEALET, trésorière académique adjointe
Christine BLET et Katia AMARY, responsables syndicalisation*

I. - PAIEMENT DES COTISATIONS

Il est possible de payer par chèque(s) ou par prélèvements en utilisant un bulletin d'adhésion vierge ou un bulletin de réadhésion. Depuis la rentrée 2013, il est possible d'adhérer ou de réadhérer en ligne en payant par carte bancaire, prélèvement SEPA ou chèque. Selon le mode de paiement et la situation (chèque, changement d'autorisation SEPA...), il peut être nécessaire d'imprimer et d'envoyer le bulletin d'adhésion prérempli disponible à la fin de la phase d'inscription. L'adhésion en ligne, même si elle est très rapide, demande une validation au S3 ; un délai est donc nécessaire pour que l'adhésion soit effective.

Sur le nouveau barème au dos du bulletin, on peut lire le montant de la cotisation, le coût réel après déduction fiscale et le montant des prélèvements. Il faut veiller à ne pas se tromper de catégorie car l'ordre a changé.

En cas de TEMPS PARTIEL, le montant de la cotisation est proportionnel à la quotité de temps partiel.

PAR CHEQUE

Les chèques sont établis à l'ordre du "SNES ORLEANS-TOURS". Même si c'est un mode de gestion lourd pour la trésorerie, on peut aussi proposer aux collègues de faire plusieurs chèques, au dos desquels ils inscriront les dates d'encaissement souhaitées.

PAR PRELEVEMENTS NON RECONDUCTIBLES

Ce mode est plus simple pour les trésoriers de S1 et du S3 puisqu'il n'entraîne pas de manipulations de fonds. Il est plus souple pour les collègues, car il permet l'étalement de la cotisation sur plusieurs mois. **Cette année**, les adhérents envoyant leur cotisation **avant le 21 octobre** se voient proposer **10 prélèvements**. Ce nombre de prélèvements va diminuer en cas d'adhésion en cours d'année pour que le dernier prélèvement soit effectué au plus tard en août 2014. Le barème actualisé avec le nombre de prélèvements possibles en fonction de l'avancée dans l'année scolaire sera disponible sur le site internet du S3 (<http://www.orleans.snes.edu/spip/spip.php?article1047>).

Attention, la banque prélève des frais d'environ 0,40 € par opération. Il peut alors être intéressant d'opter pour un nombre de prélèvement moins important.

En tout état de cause, il faut bien informer les adhérents qu'ils peuvent changer et modifier le nombre de prélèvements et le mode de paiement sans aucun problème en l'indiquant sur le bulletin d'adhésion ou en contactant la trésorerie académique. Il ne faut en aucun cas laisser un adhérent insatisfait de son mode de paiement. La trésorerie académique peut opérer toutes les modifications souhaitées.

PAR PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES RECONDUCTIBLES

Pour simplifier davantage, nous proposons la reconduction tacite des prélèvements pour l'année suivante. En cas d'acceptation, le collègue recevra à la rentrée un bulletin lui indiquant les informations en possession du SNES-FSU et le calendrier des nouvelles échéances. Si des modifications sont nécessaires, il suffira de modifier l'imprimé et de le retourner au S3. Le prélèvement automatique reconductible peut, bien évidemment, **être annulé dès que le collègue le souhaite**. Il suffit de nous avvertir en l'indiquant sur le bulletin envoyé en début d'année, par un courrier, voire par un simple coup de fil au trésorier académique.

PAR CARTE BANCAIRE EN LIGNE

On peut maintenant adhérer ou réadhérer en payant par carte bancaire à l'issue de la procédure à suivre dans l'espace adhésion du site national (<http://www.snes.edu/Telecharger-votre-Bulletin-d,21526.html>).

II. - BULLETIN D'ADHESION

Les collègues syndiqués l'an passé ont reçu du SNES national (S4) leur bulletin individuel. Après vérification et modification (date de naissance, catégorie, situation et échelon en particulier), ils doivent remettre au trésorier de l'établissement ce bulletin ou bien l'envoyer directement à la Section académique à ORLEANS.

- **daté et signé** (sauf ceux qui sont en reconduction automatique et n'ont pas de modifications à apporter).

Nous avons besoin de cette autorisation pour l'enregistrement informatique des données (CNIL).

- soit accompagné d'un **RIB et d'un mandat SEPA** daté et signé pour ceux qui recourent au prélèvement pour la première fois ou pour ceux qui ont changé de banque ou de n° de compte (le mandat SEPA remplace l'autorisation de prélèvement qui n'existe plus).

- soit accompagné de leur **chèque**.

Pour les nouveaux syndiqués, utiliser les bulletins vierges disponibles sur le site :

<http://www.orleans.snes.edu/spip/spip.php?article50>.

Bulletins – Le S3 peut imprimer une copie des bulletins individuels pré-complétés envoyés en début d'année aux adhérents 2012-2013. N'hésitez pas à nous les réclamer, notamment pour les collègues qui ont égaré le bulletin envoyé par le S4.

III. - ENVOI GROUPE DES COTISATIONS

VOUS N'ENVOYEZ RIEN AU SNES NATIONAL

Les cotisations sont à adresser **directement** à la section académique :

